



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Courriel : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 22 – EV/DP/NF – 251

V/Réf. : PP/SCF/JC

Objet : Examen du projet de modification
simplifiée n° 3 du Plan Local
d'Urbanisme de MIREFLEURS

**Monsieur Le Président
Mond'Arverne Communauté
ZA Le Pra de Serre
63960 VEYRE MONTON**

A l'attention de Monsieur Johann COLIN

Aurillac, le 24 mai 2022

Monsieur Le Président,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 19 mai 2022 sur le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de MIREFLEURS.

La commune de MIREFLEURS est incluse dans :

- l'aire géographique de l'AOP viticole "Côtes d'Auvergne"
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Puy de Dôme", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Val de Loire" et "Volailles d'Auvergne".

Le projet de modification vise ajouter au règlement écrit de la zone « Ue » la sous-destination « activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle » à la liste des destinations autorisées dans cette zone afin de permettre l'installation d'un cabinet de kinésithérapie.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 63